

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

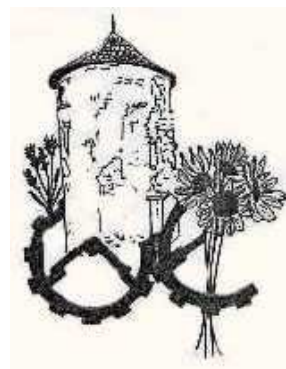
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 3 Décembre 2014

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, SABADEL Jean-Marc, MOYROUD Nicolas, GENEVEY Jean-Noël, ALBERT Etienne, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique, GINET Véronique, DELEGUE Sandrine, CATINOT Anne-Lise.

Excusé : M. PRUDHOMME Julien.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Point budgets 2014 au 26/11 :

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	406.181 €	
	Dépenses	351.875 €	Excédent 54.306 €
<u>Investissement</u> :	Recettes	1.286.546 €	
	Dépenses	1.615.277 €	Déficit 328.731 €

Le déficit provisoire sera « inversé » à l'arrêté du budget 2014.

Il reste à percevoir plus de 300.000€ d'aides publiques et à inclure en recettes les excédents et résultats 2013.

Décision modificative N° 1 :

Budget Fonctionnement : Vote de crédit supplémentaire de 2.300 €

Compte 6413 : + 2.300 € de dépenses

Compte 7325 : + 2.300 € de recettes

Budget Investissement :

Compte 1641 : + 2.600 € de recettes

Compte 2315 : - 2.600 € de dépenses

Point trésorerie :

329.914 € disponibles au 03/12/2014

Bièvre Isère Communauté :

Délibération pour convention de service commun d'instructions d'urbanisme.

A compter du 1^{er} Mars 2015, la Communauté de Communes « Bièvre Isère » se substitue à la D.D.T. dans sa mission d'accompagnement des communes pour ces instructions d'urbanisme, les maires conservant leur rôle de leur délivrance.

Le Conseil Communautaire a approuvé la création de ce service le 29 septembre 2014.

Chaque commune souhaitant bénéficier de ce service doit conventionner avec Bièvre Isère Communauté.

Le Conseil Municipal unanime approuve cette création et autorise Mr le Maire à la signature de la convention à venir.

.../...

Taxe d'aménagement:

Le Conseil Municipal unanime n'apporte aucune modification à l'existant.

Attribution des aides aux associations : (B.P. 2300 €)

- Coop scolaire : 500 €
- ADMR : 0 (sera vu en C.C.A.S.)
- Amicale Don du Sang : 200 €
- A.S.M. : 600 €
- Sou des écoles : 700 €
- « Ensemble pour Tom » : 300 €

Questions diverses :

- Deux parcelles communales dont les locataires ont cessé leur activité agricole sont « occupées » sans autorisation ni bail par « deux nouveaux » exploitants. Le Conseil Municipal unanime et « surpris » demande à Mr le Maire de faire cesser cette occupation illégale.
(parcelles n° 59 aux Routes et n° 59 Vie de Nantoin)
- Les demandes d'aides de l'UAC, de maisons familiales...sont refusées.
- Information lors de son assemblée générale, l'association Pa et Tate a attribué 2.500 € à destination du groupe scolaire sous forme de fournitures à définir.

Séance levée à 23 h.